

Présents : tous les membres sont présents sauf M. Barugel

Administration : M. Benabdallah, DST

1. Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU pour la réduction de l'emplacement réservé (ER) du TVM Est avenue Charles Floquet à Joinville-le-Pont

M. Gressier présente la délibération dans laquelle est explicitée les modalités de mise à disposition du public.

M. Laval demande des précisions sur la propriété foncière de cette emprise et sur la volonté d'acquérir par la ville. Il souhaite également connaître le devenir des crédits relatifs aux délaissés d'autoroute inscrits dans le budget en 2014.

M. Gressier annonce que le Maire a rencontré le sous préfet ce matin au sujet des terrains de l'Etat. Il précise que l'on peut distinguer deux (2) phases d'acquisition des terrains AFTRP :

³⁵/₁₇ Terrains situés à proximité du rû de Plangis : la ville va acquérir en vue de l'installation du centre équestre.

³⁵/₁₇ Terrains proches de l'autoroute : après négociation, le prix initial a été divisé par 2 par l'Etat. Malgré cela, la ville s'interroge sur l'opportunité d'acheter ces terrains.

M. Laval indique qu'il a, dès le début, annoncé qu'il n'y avait pas de sens à acquérir ces terrains et il est satisfait de la position actuelle de la ville.

Unanimité

2. Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Joinville-le-Pont

M. Gressier présente la délibération ainsi que le rapport du bureau d'études.

M. Gressier fait une synthèse des commentaires issus de la mise à disposition au public.

M. Laval : réitère sa demande afin de savoir si des enrobés acoustiques seront mis en place par le CG94 lors des travaux de la rue Chapsal. Une réponse lui sera faite.

M. Laval regrette qu'il n'y ait pas de lien entre les PPBE de Joinville et celui du CG94. Il regrette également que sa demande que la Ville inscrive ses observations dans le registre lors de la mise à disposition au public du PPBE du CG94 n'a pas eu de suite.

M. Laval constate que le PPBE CG94 ne comporte que des généralités et pas d'actions concrètes pour Joinville. De même, il observe que le plan d'action de Joinville se défausse sur la responsabilité du CG94.

M. Duvert : s'interroge sur la pertinence du bureau d'études, sa réelle plus value. Il observe que de nombreux bureaux d'études établissent des rapports coûteux, mais ne comportant aucune solution concrète. Ces rapports finissent dans des tiroirs. Il demande à connaître le coût de cette étude.

M. Laval observe que les élus de la ville n'ont pas sensibilisés leurs homologues du CG94 et de ce fait, il n'y a pas d'articulation entre les deux PPBE.

M. Duvert constate que le rapport affiche de bonnes intentions, mais qu'il y a lieu aussi de fixer un calendrier auprès du CG94 afin que de réelles actions sur le terrain aient lieu. Il demande si le Conseiller Général est associé, impliqué à la démarche pour porter ce sujet auprès du CG94.

M. Laval explique que le PPBE de la ville, tout comme celui du CG94, répond à un formalisme réglementaire et qu'il ne comporte pas d'actions opérationnelles pour Joinville.

M. Gressier précise qu'il s'agit avant tout de valider le diagnostic, le quel est exhaustif. Il rappelle que l'engagement des actions s'échelonne sur 5 ans et qu'à cette échéance, un nouveau PPBE devra être réalisé. De ce fait M. Gressier annonce que le plan d'action est modifiable et qu'il est ouvert pour enrichir ce plan d'action avant les 5 prochaines années.

M. Duvert : demande qu'une négociation soit menée avec CG afin d'éviter que dans 5 ans l'on ne se retrouve pas dans la même situation.

M. Gressier annonce que ce PPBE aura des suites, qu'il sera suivi dans sa concrétisation. Il s'engage à en reparler de ce dossier avant 5 ans.

M. Gressier propose de voter cette délibération avec la condition d'en faire un point approfondi avant 5 ans

Contre : Laval

3. Adhésion à la compétence optionnelle « réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle » du SIPPAREC

M. Gressier présente la délibération.

M. Laval explique que le « probablement » de la date de signature du contrat figurant dans le texte est particulièrement gênant.

M. Duvert s'interroge sur les échanges entre la ville et Numéricable. Il observe que la couverture du territoire est inégale. Il demande de connaître le pouvoir d'influence du SIPPAREC auprès de Numéricable.

M. Gressier annonce qu'il recevra les responsables du SIPPAREC dès que la délibération sera votée afin d'établir une feuille de route sur le territoire de Joinville.

M. Gressier précise qu'il s'agit pour l'instant de voter pour adhérer à une convention.

Unanimité:

4. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention avec GrDF pour l'installation et l'hébergement des équipements de télérelevé des compteurs communicants pour la distribution publique du gaz naturel

M. Gressier explique l'objet de la convention. Il précise que l'antenne sera placée sur la terrasse de l'Hôtel de Ville.

M. Duvert s'interroge sur les nuisances générées par ces antennes.

M. Laval précise que les puissance sont bien plus faibles que celles des antennes téléphoniques.

M. Laval indique qu'il a des états d'âme sur la notion de propriété des données. Avec le développement d'internet et l'accès aux données personnelles par certains opérateurs (google...), la protection des données personnelles n'est plus garantie. Pour cette raison, en attendant des informations plus précises, M. Laval s'abstiendra

Abstention : Laval

5. Adhésion à la ville au contrat conclu entre le SYCTOM et ECO-MOBILIER pour la collecte des éléments d'ameublement

M. Gressier présente la délibération.

Le débat qui s'en suit montre l'intérêt de renforcer le tris afin de permettre une meilleure valorisation des matériaux recyclable.

Ensuite M. Gressier informe du résultat de l'appel d'offres de la collecte des ordures ménagères. Il annonce qu'à l'issue de la tenue de la CAO, Propolys a été retenu.

M. Gressier présente dans les grandes lignes l'entreprise Propolys Pizzorno

M. Duvert : s'interroge sur la qualité de prestation de ce prestataire.

M. Laval : se demande comment l'on peut justifier la baisse de 10% par rapport aux autres offres.

M. Laval note également l'apparition d'un fait nouveau dans ce domaine : la forte concurrence.

M. Gressier transmet l'explication fournie par le prestataire lorsqu'il a été interrogé sur ce sujet. L'entreprise a indiqué qu'elle avait décidé de mutualiser ses bennes avec leur récent marché dans les arrondissements de l'Est parisien. En effet, les amortissements des véhicules sont supportés en totalité par le marché obtenu à Paris cet été et l'entreprise Pizzorno n'a pas fait le choix d'impacter à nouveau des amortissements de véhicules sur ce présent marché comme l'ont fait d'autres candidats. Selon Pizzorno le marché n'est pas pris à perte.

M. Laval s'interroge sur les quantités d'encombrants sauvages. Il souhaite disposer des lieux concernés par ces dépôts récurrents et les chiffres afin d'agir sur le plan associatif et dénoncer les incivilités de certains joinvillais.

Après ces échanges, M. Gressier rappelle que la délibération portant sur l'adhésion de la ville au contrat conclu entre le SYCTOM et ECO-MOBILIER pour la collecte des éléments d'ameublement doit être soumise au vote.

Unanimité

6. Avis concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement 2013

M. Gressier présente la délibération ; la problématique de la présence d'amiante dans les enrobés est soulevée à travers la mise en application d'une réglementation récente. M. Gressier indique que le désamiantage double les coûts de réfection des chaussées. Il annonce également qu'un diagnostic exhaustif sur l'ensemble des rues sera mené prochainement. Dans l'immédiat, la rue Mabileau est concernée.

M. Gressier précise qu'à l'issue des résultats de ce diagnostic, une évaluation approfondie des éventuels impacts financiers sera menée. Cette évaluation pourrait conduire à une adaptation de la programmation actuellement retenue dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

M. Gressier soulève l'impact des dispositions réglementaires des DT DICT pour l'année 2015. Une nouvelle dépense de 80.000 euros est donc à prévoir. Elle sera inscrite dans le prochain budget d'investissement pour respecter les nouvelles obligations incontournables fixées par l'Etat.

M. Laval demande si la ville dispose d'une cartographie des « mauvais » citoyens qui ne se raccordent pas au réseau assainissement dans les 2 ans réglementaires ?

M. Gressier : rappelle que le pouvoir de police du Maire s'applique dans ce domaine.

M. Laval demande si cette liste est elle communicable ?

Abstention : Laval

7. Avis concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés 2013

M. Gressier présente la délibération et met en exergue l'augmentation de la collecte des verres ; de nouveaux conteneurs enterrés sont à envisager.

M. Duvert constate que tri dans les immeubles collectifs est catastrophique, particulièrement dans les bâtiments gérés par des bailleurs. Il demande que la ville soit particulièrement vigilante avec les bailleurs.

M. Gressier indique qu'un agent de maîtrise de la ville, Bruno Cellier, sera chargé du suivi et contrôle qualitatif des prestations du nouveau prestataire Pizzorno.

M. Laval préconise que la ville devrait organiser une grève de 3 mois de ramassage des encombrants sauvages. M. Laval est un adepte de la tolérance zéro sur les incivilités. Il précise que tous les élus y compris de l'opposition soutiennent cette démarche. L'objectif est d'arriver à une réelle prise de conscience citoyenne.

M. Gressier : annonce qu'il y aura un article spécifique dans le magazine sur ces encombrants illicites.

Unanimité

8. Redevance spéciale – Coût de la tonne des déchets collectés 2015

M. Gressier annonce une baisse du coût de la tonne de 223 euros en 2013 à 219 euros.

Unanimité

9. Rapports d'activités

M. Gressier présente les délégataires concernés : Lombard et Guerin, SIGEIF, SYCTOM, SEDIF, Marne Vive, SIPPAREC, Autolib', ACTEP.

M. Gressier explicite l'évolution du coût de l'eau et sa répartition. Ainsi, le coût de la collecte de l'eau sur 20 ans a subi une augmentation moyenne de 5,41% par an, tandis que la distribution de l'eau n'a évolué durant cette même période que de 0,99% en moyenne par an.

Au sujet de Marne Vive et particulièrement l'enjeu des aménagements des berges, Mme Durand souhaite savoir quand auront lieu les travaux.

M. Gressier indique les études n'ont pas abouties à cause de sérieuses insuffisances signalés par les acteurs de cette opération; le contrat avec le bureau d'études a donc été résilié. De nouvelles études

en partenariat avec Marne Vive, l'agence de l'eau et la Région vont reprendre début 2015. Les travaux seront menés à l'issue des études, pas avant 2016.

Autolib : les stations fonctionnent bien hormis celle de Mozart.

Un échange a eu lieu autour de Paris Métropole. Des interrogations sur les évolutions à venir.

Dont acte des différents rapports

10. Questions diverses

M. Duvert demande si lors du prochain Conseil, sera abordé le changement de prestataire de la collecte des OM.

M. Gressier rappelle que les membres des groupes de l'opposition sont présents à la commission d'appel d'offres et auraient dû en faire un retour.

M. Laval indique qu'il aurait été souhaitable de discuter du cahier des charges des OM lors d'une précédente commission urbanisme, en amont de la consultation.

M. Gressier explique la méthode retenue : le recours à un AMO lequel a élaboré le cahier des charges en relation avec la Ville.